

Édito mai 2024

Notre municipalité dans l'action.

Dans mon édito de janvier, consultable sur notre site internet, je vous présentais les grands axes de notre politique pour cette fin de mandat. C'est du bilan de nos actions en cours et à venir que je voudrais aujourd'hui vous tenir informés. Vous verrez qu'elles se situent bien dans l'axe de notre politique générale et dans la continuité de l'action menée depuis plusieurs mandats.

Dans un premier temps, il m'est apparu important d'évoquer les chantiers en cours ou qui ont fait l'objet d'engagements fermes (marchés signés) auprès de nos partenaires locaux.

Ce qui est en cours ou va se réaliser prochainement.

Travaux de voirie :

Réfection de la VC1 (entre la ZAC de la Haute Varenne et le hameau de la Pacotière) : les travaux ont débuté en octobre 2023. Des conditions atmosphériques très dégradées ont transformé ce chantier en vrai désastre. Une pluie battante au moment de la pose du revêtement final a dilué le goudron, laissant sur la chaussée une importante couche de gravillons non agglomérés qui ont rendu la chaussée particulièrement dangereuse à la circulation. L'entreprise a évidemment reconnu le problème et va reprendre complètement le chantier lorsque les conditions atmosphériques le permettront au cours de ce mois de mai. En même temps, nous avons prévu de refaire le chemin desservant le Hameau de Croq.

Réalisation de deux plateaux ralentisseurs rue Jean Dumas et rue des Marettes. La mise en oeuvre des enrobés ne pouvant se faire qu'à la belle saison lorsque la température extérieure le permet. Le chantier devrait est programmé en mai/juin.

Sécurisation des abords des écoles : Suite à un accident qui aurait pu coûter la vie à une jeune élève, le bureau d'étude de Flers Agglo a élaboré à notre demande un plan d'aménagement global qui dissocie les espaces de circulation des piétons de celle des véhicules automobiles, prenant en compte le stationnement des cars et permettant d'augmenter le nombre de places de stationnement pour les parents. La disponibilité des entreprises conditionnera la réalisation des travaux que nous souhaiterions voir se réaliser au cours de l'été. Les marchés sont en cours de passation.

Des travaux de moindre importance mais néanmoins indispensables au **maintien en état de nos voiries** seront également réalisés. Un programme pluriannuel d'arasement des bernes, de renforcement des chaussées a été réalisé. Une première tranche sera réalisée dans les mois à venir.

Voiries définitives lotissement Jean Moulin : Nous attendons que les clôtures des différents pavillons soient réalisées pour mettre en oeuvre les enrobés de finition.

Économies d'énergies :

Réseau d'éclairage public : Le passage en LED de l'ensemble des sources lumineuses de la commune est lancé, les travaux débutés en octobre dernier devraient s'achever au cours de ce mois.

Équipements sportifs : L'éclairage du terrain d'honneur a été réalisé en 2022. La réfection totale de l'éclairage de notre gymnase avec des luminaires basse consommation est achevée. Il reste à changer les luminaires des terrains d'entraînement du stade de foot.

Ces deux chantiers constituent l'investissement le plus important de la commune pour l'année 2023 (environ 300 000 €) subventionnés à 53%.

Bâtiments et équipements communaux :

Salle de la Varenne : L'installation d'un ascenseur desservant la salle du premier étage est en cours. Ce local, désormais accessible aux publics handicapés sera mis à la disposition des associations. D'autre part, des portes destinées à isoler phoniquement nos deux salles du rez-de-chaussée vont être installées d'ici la fin de l'année.

Installation de composteurs : Pour satisfaire aux obligations légales, le SIRTOM va installer trois composteurs (Bd du Général de Gaulle, rue Louvois, rue du Morin), il en assurera l'entretien et mettra le compost à disposition de la population.

École élémentaire "Marcel Pagnol" : le raccordement à la fibre optique a été réalisé en ce début d'année ainsi qu'un changement complet du réseau WI-FI qui désormais couvre l'intégralité du site. Une opération similaire sera réalisée à l'école maternelle d'ici peu.

Mobilier de la cantine : Afin de faciliter l'entretien des locaux et faciliter l'organisation des services, nous avons passé commande de tables et de chaises qui équiperont dès la rentrée prochaine la zone réservée aux jeunes de l'école élémentaire.

Équipement de nos agents techniques : Ont été acquis, un gyrobroyeur à marteaux s'adaptant sur une de nos tondeuses ainsi qu'un nettoyeur haute-pression à moteur thermique.

Adressage

La loi 3DS impose à chaque commune la dénomination des voies et lieux dits et leur numérotation. Ce travail est en cours avec l'aide des services de la poste. L'objectif est de géolocaliser chaque lieu d'habitation et de permettre aux services de sécurité et de secours, aux livreurs, d'accéder au plus vite à chaque adresse. En ce qui concerne les lieux dits, l'appellation disparaît au profit de "route de", "impasse de". Nous avons donc dû dénommer autrement les voies de dessertes de certaines habitations, le terme lieu-dit ne sera plus utilisé officiellement mais pourra cependant figurer dans votre adresse postale. Nous avons conscience que ces changements de dénomination vont perturber nos habitudes, la loi nous les impose.

Ce qui est en cours d'étude

Lotissement du "Petit Vivier", rue Dr Mouchot : Le dossier du permis d'aménager est actuellement à l'instruction, les travaux de viabilisation du terrain devraient débuter au 4ème trimestre de cette année. Les parcelles seront mises à la vente début 2025.

Ecole élémentaire "Marcel Pagnol" : nous avons missionné un cabinet d'architecte pour une étude énergétique globale de ce bâtiment. Des bureaux d'étude spécialisés sont également mobilisés dans chacun des domaines concernés (isolation, ventilation, énergies renouvelables, structure) afin de nous proposer l'approche technico-économique la plus intéressante. C'est un projet d'envergure qui vise à la pérennité de ce bâtiment datant des années 60 et gros consommateur d'énergie. Il s'intègre dans une programmation pluriannuelle. Les travaux pourraient débuter en 2025.

Entrée de bourg côté mairie : Pour obtenir l'autorisation de démolir la maison faisant face à la mairie nous devons, à la demande de l'architecte des bâtiments de France, réaliser une étude paysagère. Ce bâtiment que nous avons racheté aux héritiers ne pouvait être réhabilité compte-tenu des

fissurations liées à un accident de la circulation. Le bureau d'étude du conseil départemental "Ingénierie 61" a été chargé de ce travail.

Logements sociaux : Le bailleur social "Logissia" a acté lors de son conseil d'administration, en mars dernier, le principe de réalisation de cinq logements sociaux sur notre commune. Deux sites sont envisagés et font l'objet d'une étude préalable :

- Rue Surville après démolition du préfabriqué que nous avons acquis récemment.
- Boulevard du Général de Gaulle dans l'ex-maison des services à la personne.

Aménagement de la zone autour de la boulangerie : L'acte notarié de cession du terrain par la commune à la société "Age et Vie" pour la construction d'un foyer-résidence pour personnes âgées a été signé et le permis de construire obtenu. La société consulte actuellement les entreprises qui devraient être chargées des travaux. Un permis de construire a également été déposé pour la construction de trois espaces commerciaux en face de la boulangerie.

Ce tour d'horizon vous montre le travail réalisé par l'équipe municipale. Je tiens à remercier tous ceux qui se mobilisent au quotidien et particulièrement les adjoints qui travaillent chacun dans leur domaine dans l'intérêt de tous. Je remercie également les personnels administratifs et particulièrement notre secrétaire générale qui nous assiste au quotidien. La dématérialisation de tous les dossiers requiert des compétences nouvelles. Les délais qui nous sont imposés dans leur transmission à nos financeurs font que bien souvent il nous faut travailler ensemble au delà des heures d'ouverture de la mairie.

Il y a peu, nous avons voté le budget pour l'année 2024. **La maîtrise de nos charges de fonctionnement est une priorité si nous voulons continuer à moderniser notre commune.** Elle nous permet de dégager des excédents qui constituent la base de nos investissements futurs. Les sommes ainsi dégagées conditionnent le montant des subventions que nous pouvons obtenir de l'Etat du Département, de la Région, de l'Europe ou d'autres financeurs. Les deux sommes additionnées (fonds propres + subventions) constituent donc le montant de la somme à investir pour chaque projet.

Dans le cadre de cette politique, le montant prévisionnel de nos investissements pour l'année 2024 est estimé à 800 000 euros. C'est une belle somme que nous allons consacrer aux économies d'énergie, aux écoles, à l'habitat, aux voiries et à la sécurité conformément à notre feuille de route.

Bonne lecture, soyez assurés de notre complet engagement au service de tous les Messéens.

Bien cordialement



Votre maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michel Dumaine". The signature is fluid and cursive, written over a horizontal line.

Michel Dumaine